

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1/2023

Séance du 13 mars 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	07/03/2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**REFECTION DES WC PUBLICS AU FIGARET.**

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY, Stéphane VOISIN

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Karine FAY, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'état très détérioré des wc publics situés à l'ancienne école du Figaret. Cette petite dépendance, située au cœur du hameau, se trouve sur la place où se déroulent les festivités, mais également la salle des fêtes.

A ce titre, le Maire explique qu'il convient de procéder à des travaux de plomberie et de petite maçonnerie pour une réfection des lieux.

Monsieur le Maire présente les devis dont le montant estimatif des travaux s'élève à 5457,50 euros hors taxes. Il précise que le projet peut être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux collectivités et propose le plan de financement suivant :


Conseil départemental 70 %	3820,25 euros
Part communale 30 %	1637,25 euros
TOTAL	5457,50 euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- **ACCEPTE** le projet de réfection des WC publics du Figaret,
- **APPROUVE** le montant de 5457,50 euros HT (cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire